



PREFET DE LA HAUTE-VIENNE

Direction des collectivités
et de l'environnement

Bureau de l'urbanisme
et de l'aménagement

Affaire suivie par G Bertrand-Mapataud
Tél. 05 55 44 19 41

Mél :genevieve.bertrand-mapataud@haute-vienne.gouv.fr

Limoges, le 17 NOV. 2015

Extrait de l'avis de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC)

Lors de sa réunion du 12 novembre 2015, la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) a émis un avis favorable à la demande de permis de construire n° 087 154 15 H0048 valant autorisation d'exploitation commerciale déposée en mairie de Saint-Junien le 13 août 2015 par la SARL « SAINT JUNIEN RETAIL » (siège social situé 59, rue Thiers - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT), représentée par M. Arnaud VIDAL, son président.

Ce projet vise à la création d'un ensemble commercial, impasse des Coopérateurs (Pôle commercial ZAC de la Vergne) à Saint-Junien 87200, d'une superficie de vente totale de 2571,87 m² divisée en 5 lots :

- 2 lots du secteur 1 (commerce de détail à prédominance alimentaire) soit les lots n° 2 de 197, 38 m², et n°3 de 203, 90 m² ;
- 3 lots du secteur 2 (autres commerces de détail et activités de prestation de services à caractère artisanal) soit les lots n° 1 de 20,34 m², n°4 de 1346, 28 m² et n° 5 de 803, 97 m².

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Directeur délégué,

Gérard JOUBERT